## REPUBLIQUE DU BENIN -\*-\*-\*PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE -\*-\*-\*-

DECRET N° .2004-319. DUI 02. JUIN .2004.. Chargeant Monsieur Kémoko Osséni BAGNAN, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est chargé de l'intérim de Madame Rafiatou KARIMOU Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement

## DECRETE

Article ler: Pour compter du 1<sup>er</sup> Juin au 04 Juin 2004, Monsieur Kémoko Osséni BAGNAN, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire Madame Rafiatou KARIMOU, pendant son absence du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Par Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement Fait à Cotonou, le 02 juin 2004

Mathieu KEREKOU.-

<u>Ampliations</u>: PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 - HAAC 2 – MEPS 4 – MESRS 4 – Autres Ministères 19 – SGG 4 – Départements 6 – JO 1